

La responsabilité soignante

Contexte

On constate une montée du contentieux concernant les professionnels soignants exerçant en établissements de santé. Une analyse plus pragmatique permet de constater qu'il faut différencier les réclamations des contentieux et prendre de la distance avec la médiatisation de certains cas. Cette inflation ne fait en effet que susciter l'angoisse des professionnels concernés. En outre, les évolutions démographiques, sanitaires, économiques et financières, renforcent sans cesse les interrogations. Dans les services, les tensions en effectifs ont tendance à s'accroître, renforçant les problématiques de glissements de tâches et de dépassement des compétences.

Les aides-soignants sont d'autant plus touchés par ce contexte que dépourvus d'un décret propre, ils dépendent largement des collaborations instaurées dans le cadre du rôle propre infirmier. Les professionnels soignants, IDE et AS ressentent les contradictions impliquées par les situations humaines traitées dans un paysage sanitaire, social et médico-social en constante mutation.

Objectifs

- Connaître les différents niveaux de responsabilité du personnel soignant ; le cadre juridique spécifique de l'exercice soignant ; le cadre de la délégation de tâche et appréhender la notion de pratiques avancées
- Repérer les situations à risque juridique élevé pour y apporter une réponse adaptée et sécuriser les pratiques
- Identifier les limites du champ d'exercice professionnel, notamment s'agissant des situations pour lesquelles il existe des dépassements de compétences
- Identifier le cadre juridique applicable à la collaboration avec les médecins, les cadres de santé, les infirmiers et les auxiliaires de soins (AS, AP, etc..) et actualiser celui-ci, notamment par une analyse du décret du 11 février 2002 (devenu le décret du 29 juillet 2004) et de ses conséquences sur l'organisation de la collaboration
- Connaître les apports de la loi du 4 mars 2002 et ses répercussions

Renseignements complémentaires

Contacts : Fatima SARAIVA (f.saraiva@anh.fr) - Béatrice FABRE (b.fabre@anh.fr)

Programme

- Les différents niveaux de responsabilité du personnel soignant IDE et AS
- Le cadre juridique spécifique de l'exercice soignant
- Le cadre de la délégation de tâche et la notion de pratiques avancées
- Les situations à risque juridique élevé et comment y apporter une réponse adaptée et sécuriser les pratiques

- La question de l'information du patient, du consentement aux soins et le risque juridique associé
- Le rôle de l'IDE dans la coordination des soins sous sa responsabilité
- Inscire sa pratique dans une réflexion éthique bénéfice risque

Public

IDE et AS en binôme, Cadre des santé, infirmière coordonnatrice

Exercice

2024

Code de formation

SOI02

Nature

AFR

Organisé par

ANTIDOTE EXPERTISE

Durée

21 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 20 mars au 22 mars 2024

ANFH Ramonville Saint-Agne

GROUPE 2

Du 22 mai au 24 mai 2024

ANFH Ramonville Saint-Agne

GROUPE 3

Du 5 juin au 7 juin 2024

ANFH Montpellier